

N/REF : 18/06/2025 15H49 C:010273 I:15737

V/Email reçu le Mercredi 18/06/2025 a 15H49

SELON DEVIS N° 5060108

SARL ROULLE CLEAN TRUCKS

**RUE CONTOUR DE LA TOUCHE
35137 BEDEE**

IMMEUBLE : TOUCHE
RUE CONTOUR DE LA TOUCHE
35137 BEDEE

Rennes, le 10 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : CONTOUR DE LA TOUCHE - ROULLE CLEAN TRUCKS - MR ROULLE 06 32 96 06 37

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5060108 du 18/06/2025

Donneur d'ordre : M. P. ROULLE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe haute pression
et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 01/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE BOUES 7 TONNES
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGRÉE
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 01/07/25 a 15H25 M. P. ROULLE

FB TT Email envoyé le 18/06/25 a 14H25 M. P. ROULLE

DEVIS POUR DE 0 A 1 HEURE SUR PLACE
L'HEURE SUPPLEMENTAIRE SERA FACTURÉE EN SUS :163,64 EUROS HT

LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE BOUES NON HYDROCARBURES : 48,00 EUROS HT / T(S)

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAÎTRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Forfait pompage boues	300,91	300,91
4,00	Heures supplémentaires	163,64	654,56
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
7,00	DECHETS DE BOUES NON HYDROCARBURES	48,00	336,00
TOTAL H.T.			1291,47
T.V.A. a 20,00%			258,29
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>1549,76</u>

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.